



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSIION DU DROIT
D'EXPLOITATION DE HUIT REPRESENTATIONS
DU SPECTACLE INTITULE "ZILLE ZAILLE
ZOUILLE" PAR KARAKOIL PRODUCTION DANS
LES BIBLIOTHEQUES EST, OUEST ET SUD**

**DÉCISION N° DM-25-365
EN DATE DU 06 NOVEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2025-2026,

CONSIDÉRANT la proposition de spectacle de la Société Karakoil Production représentée par Madame Cécile Pellarini, en sa qualité de gérante, dont le siège social est situé au 10, Chemin de Mastouloucia – 64990 SAINT PIERRE D'IRUBE, le samedi 24 janvier 2026 à la Bibliothèque Sud, le samedi 31 janvier 2026 aux bibliothèques Est et Ouest, le samedi 14 février 2026 à la Bibliothèque Ouest, le samedi 7 mars 2026 aux bibliothèques Sud et Est, et le samedi 13 juin 2026 aux bibliothèques Est et Ouest soit un total de 8 représentations ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la Société Karakoil Production représentée par Madame Cécile Pellarini, en sa qualité de gérante, dont le siège social est situé 10, chemin de Mastouloucia – 64990 SAINT PIERRE D'IRUBE, un contrat de cession du droit d'exploitation de huit représentations du spectacle intitulé « Zille Zaille Zouille », le samedi 24 janvier 2026 à la Bibliothèque Sud, le samedi 31 janvier 2026 aux bibliothèques Est et Ouest, le samedi 14 février 2026 à la Bibliothèque Ouest, le samedi 7 mars 2026 aux bibliothèques Sud et Est, et le samedi 13 juin 2026 aux bibliothèques Est et Ouest dont le coût est fixé à deux mille six cent euros (2 600,00€ T.T.C.) les 8 représentations ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20251106-lmc1H13585H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/11/2025
Date de Publication : 06/11/2025

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20251106-lmc1H13585H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/11/2025
Date de Publication : 06/11/2025